

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

# AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC L'ÉTAT DOIT REPRENDRE LES COMMANDES POUR UNE NOUVELLE GOUVERNANCE !

Le CESER de l'ex-région Midi-Pyrénées s'était retrouvé bien seul en octobre/novembre 2014 pour dénoncer la faiblesse coupable de rédaction de l'appel d'offres pour la cession de la gestion de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac publié par l'Agence de Participation de l'Etat le 17 juillet 2014, sous la responsabilité du ministre de l'Economie Arnaud Montebourg. Nous avons aussi été seul à nous opposer au choix du concessionnaire, la société Casil Europe, le 4 décembre 2014.

En effet, les trois grandes collectivités (Région Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute-Garonne, Métropole de Toulouse) acceptèrent la procédure d'ouverture à la concurrence et le choix du repreneur, la société Casil Europe, qui appartient à l'Etat Chinois.

La privatisation française sous la forme d'une concession a débouché sur une étatisation chinoise. Les promesses du repreneur de participer au cofinancement du Parc des Expositions et de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro se sont évanouies.

La ponction financière dans la trésorerie de l'Aéroport a par contre été réalisée afin de compenser la surenchère financière de la société Casil Europe pour l'octroi de la concession.

L'extension de la zone de chalandise pour les voyageurs ne permet pas de favoriser et valoriser le « produire en Occitanie » : un appel d'offres sur une activité commerciale concernant les produits cosmétiques vient d'être attribué à des Hollandais au détriment d'une PMI d'Occitanie !

Cet aéroport qui est une plateforme stratégique avec trois zones d'activité, soit 92 000 emplois et deux leaders mondiaux Airbus et ATR, doit faire l'objet, en préparant la sortie et la revente des actions par la société Casil Europe, d'un nouveau partenariat entre l'Etat, les collectivités, la CCI de Toulouse, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Banques régionales. Le choix d'un champion français en matière de transport doit alors être retenu.

La Région et la Métropole de Toulouse, qui ont acquis par la loi NOTRe les compétences, doivent enfin dire leurs exigences.

La leçon tirée des erreurs de 2014 pour Toulouse a servi au Gouvernement qui a sécurisé les collectivités que sont Lyon (Rhône-Alpes) et Nice (PACA), afin d'établir une gouvernance avec des opérateurs et des collectivités partenaires.

Ni en Chine, ni aux Etats-Unis un Groupe français n'est accepté pour gérer un aéroport stratégique sur le plan industriel !

### **RAPPEL : Actionnariat de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac**

- Casil Europe : 49,9%
- Etat : 10,1%
- CCI Toulouse : 25%
- Région Occitanie : 5%
- Métropole : 5%
- Conseil Départemental de Haute-Garonne : 5%